

Paris, le 13 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme de la périnatalité : une priorité pour la santé des mères et des nouveau-nés

Le Collège National des Sages-Femmes de France salue le rapport d'information du Sénat sur la santé périnatale, publié en septembre 2024, et remercie les sénatrices Véronique Guillotin et Annick Jacquemet pour le travail approfondi réalisé au cours de cette mission. Le rapport met en lumière des défis importants auxquels la France doit répondre, notamment en ce qui concerne les indicateurs de santé périnatale.

Le rapport du Sénat reflète ce que les professionnels de terrain observent au quotidien : une détérioration progressive des indicateurs de santé périnatale. Avec un taux de mortalité infantile de 4,0 pour 1 000 naissances vivantes en 2023, la France se trouve parmi les pays européens les moins bien classés. En parallèle, l'augmentation des naissances prématurées et des complications maternelles, telles que les hémorragies post-partum qui touchent environ 10 % des accouchements, soulignent la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les mères et les nouveau-nés.

Une réforme de l'offre de soins est donc indispensable, et elle devra être soutenue par un financement adéquat. La sécurité des accouchements, le suivi des femmes enceintes de proximité et l'accompagnement postnatal doivent être des priorités pour garantir une prise en charge complète et efficace. Le Collège National des Sages-femmes de France encourage le futur ministre de la Santé à placer la réforme de la périnatalité au cœur de son agenda dès le début de son mandat.

La réorganisation des soins périnatals est urgente et doit être envisagée comme un projet d'envergure pour le prochain gouvernement et ne doit pas se limiter à de simples ajustements administratifs. L'ensemble des recommandations préconisées par le Sénat dont la définition du "bas risque", la gradation des soins entre les sages-femmes et gynécologues-obstétriciens, la révision des décrets de 1998, l'investissement dans les services de Protection Maternelle et Infantile sont demandées depuis de nombreuses années par le Collège National des Sages-femmes de France et nécessaires pour répondre aux différents enjeux et objectifs.

Garantir une réelle protection de la santé des mères et des enfants, tout en assurant l'équité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoirel, dépasse le simple renforcement des indicateurs statistiques. Nous souhaitons redonner aux sages-femmes les moyens nécessaires pour accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles.

